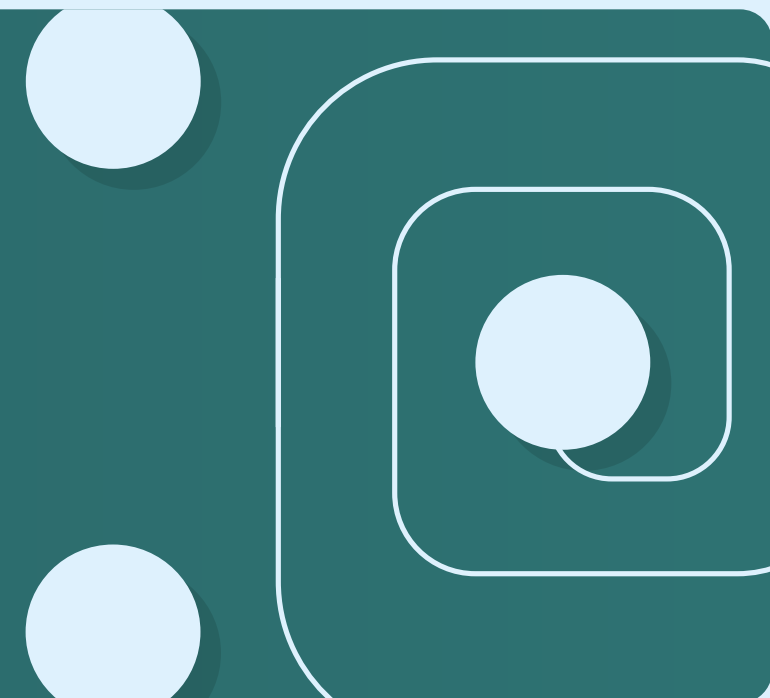


AUVI

Ancrer l'autonomie de vie : une approche pragmatiste par les droits humains



droits humains

imaginaires

minoration juridique et sociale

pragmatisme

recherche-action participative

vulnérabilités



Projet financé dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche (PPR) Autonomie : vieillissement et handicap

AUVI en bref



Explorer les conditions nécessaires à l'établissement de l'autonomie de vie comme droit humain, au travers de l'enquête participative.

Responsable du projet : Benoît Eyraud, chercheur en sociologie.

14

unités de recherche
et d'enseignement

+ 20

élèves de master

10

post-doctorats

3

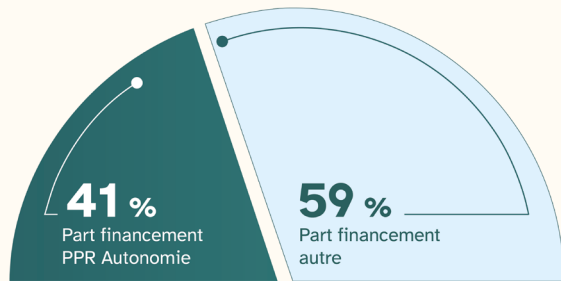
thèses

3

thèses CIFRE

5 ans

de financement



Disciplines mobilisées

droit

économie et sciences de gestion

philosophie et éthique

psychologie

sciences de l'éducation et de la formation

sociologie et anthropologie

sciences politiques

AUVI en détails

Le contexte

L'**autonomie politique et personnelle** constitue un idéal fondamental des sociétés démocratiques contemporaines. C'est un **idéal dont sont souvent tenues à l'écart les personnes vulnérabilisées**, qui demeurent pour beaucoup minorisées juridiquement et socialement. La Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) invite à **remettre en cause ces pratiques de minorisation et à favoriser la concrétisation des idéaux des droits humains** en contexte de handicap.

Les personnes vulnérabilisées par des handicaps, par l'âge ou la maladie sont encore fréquemment considérées socialement – et parfois juridiquement – comme mineures. Entourées de dispositifs et d'accompagnants, elles peuvent se voir **limitées dans l'exercice de leur droit à l'autonomie par des systèmes et des pratiques (parfois involontaires) de prises de décisions substitutives**. Avec la convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à New-York en 2006, s'est développée une **approche par les droits humains** des personnes vulnérabilisées par des handicaps. Celle-ci repose notamment sur la **reconnaissance des droits à l'autonomie de vie, à l'égalité juridique, et à la participation pleine et effective des personnes handicapées à la société**. Elle permet d'appréhender les pratiques de minoration comme des discriminations.

Les objectifs du projet

1 Déployer une approche par les droits humains de l'autonomie dans le contexte français.

2 A partir des outils théoriques créés, concrétiser dans les pratiques le droit à l'autonomie de vie pour toutes et tous.

L'autonomie de vie comme droit humain constitue à la fois le point de départ et l'horizon du projet AUVI. Il s'agit, pour les équipes de recherche, de **définir et d'enrichir l'autonomie de vie** aussi bien comme expérience, comme droit, et comme concept, afin de **favoriser sa reconnaissance sociale**. Le projet entend pour cela fournir une meilleure compréhension des conditions nécessaires pour que les personnes vulnérables puissent prendre des décisions de manière plus autonomes, et ainsi accompagner la transformation des institutions et des pratiques. En outre, ces travaux cherchent à prévenir les risques de responsabilisation excessive des personnes et de leurs proches.



Le programme de travail

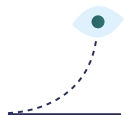
- ✓ Réaliser un état des lieux des expériences de minorisation des personnes vulnérables et des ressources mises en œuvre pour promouvoir l'organisation de la vie autonome.
- ✓ Comprendre et qualifier les représentations et conceptions de l'autonomie qui opèrent dans différents contextes sociaux.
- ✓ Quantifier les entraves et les ressources liées à la reconnaissance de l'autonomie de vie comme droit humain.
- ✓ Décrire l'arrière-plan philosophique de la compréhension de l'autonomie par les droits humains.
- ✓ Comparer différents dispositifs institutionnels pour identifier les facteurs qui favorisent ou font obstacle à l'autonomie de vie.
- ✓ Permettre l'appropriation des résultats et produire des outils favorisant la transformation des pratiques et des institutions.

La méthode

Le projet AUVI étudie la **double dimension épistémique et politique du langage des droits humains**, afin d'en saisir la force transformationnelle et réflexive. A partir de la prise en compte des critiques ordinairement faites au langage des droits humains – tendance à l'idéalisme et encouragement de pratiques purement bureaucratiques – les équipes de recherches développent une perspective affirmative de la reconnaissance de l'autonomie de vie comme droit humain.

Cette perspective s'appuie sur une méthodologie de **mise en problème public de l'expérience socio-juridique** développée depuis plusieurs années dans le cadre de la démarche scientifique et citoyenne Capdroits (<https://confcap-capdroits.org/>). Inspirée de l'**expérimentalisme démocratique**, cette démarche mobilise différentes parties prenantes dans la constitution et l'analyse des corpus (entretiens, questionnaires, observations, documentations, etc.) et l'identification de résolutions aux problèmes identifiés.

Cette méthodologie implique une **circulation transdisciplinaire et territoriale des savoirs socio-juridiques à travers un mouvement en spirale**. Du point de vue transdisciplinaire, cette circulation se fait par des traductions d'expériences entre des registres de savoirs hétérogènes. Du point de vue territorial, cette circulation s'effectue à travers un living lab itinérant se déployant entre les échelons régionaux, nationaux et supra-nationaux. Elle permet la mise en dialogue de différentes échelles d'expériences, de savoirs, de disciplines et d'institutions, en vue d'appuyer un ancrage des droits humains dans les pratiques et expériences. Des approfondissements disciplinaires sont portés par les partenaires académiques, avant une **diffusion des résultats** croisés dans cette même dynamique de spirale.



Approche affirmative



Expérimentalisme
démocratique



Ancrage en spirale

De nombreux partenariats

Partenaires académiques en France : les laboratoires impliqués

GRAND OUEST

ESO (UMR_C 6590)

Espaces et société (Rennes)

LABERS (EA 3149)

Laboratoire d'études et de recherche en sociologie (Brest)

LAB-LEX (UR 7480)

Laboratoire de recherche en droit (Brest)

DCS (UMR_C 6297)

Droit et changement social (Nantes)

NORD EST

2L2S (EA 3478)

Laboratoire lorrain de sciences sociales (Metz et Nancy)

ETHICS (EA 7446)

Experiment, technology, human interactions, Care & Society (Lille)

GRAND SUD

LISST (UMR 5193)

Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (Toulouse)

CENTRE/ALPES

CMW (UMR 5283)

Centre Max Weber (Lyon)

ECP (EA 4571)

Education, cultures, politiques (Lyon)

IFROSS (EA 4588)

Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales (Lyon)

P2S (UR 4129)

Parcours santé systémique (Lyon)

ODENORE

Observatoire des non-recours aux droits et services (Grenoble)

PACTE (UMR 5194)

Laboratoire de sciences sociales (Grenoble)

PARIS

CEMS (UMR 8044)

Centre d'étude des mouvements sociaux

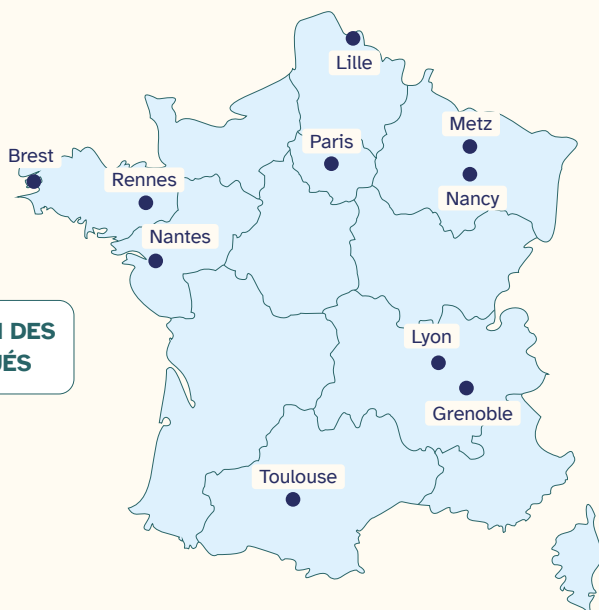
CSO (UMR 7116)

Centre de sociologie des organisations

LISE (UMR 3320)

Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique

VILLES D'IMPLANTATION DES LABORATOIRES IMPLIQUÉS



Partenaires académiques à l'international



Université St Louis / Louvain
Belgique



Burton Blatt Institute
États-Unis



Essex Autonomy Project
Grande-Bretagne

Autres partenaires

17 partenaires institutionnels et issus de la société civile

Le projet AUVI s'organise autour de la **démarche Capdroits** et de l'association de coordination et de soutien à la démarche Capdroits. Il implique 4 organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap, 8 organisations du champ sanitaire et médico-social, une école de travail social, 4 associations « sciences et sociétés ».

Pour aller plus loin

Les problématiques et les enjeux du projet AUVI vous intéressent et vous voulez en apprendre plus ? Leurs équipes vous proposent une liste de lecture à la pointe de la littérature scientifique.

- Capdroits, des co-chercheurs de la démarche (2022). [Livret scientifique et citoyen : « L'autonomie de vie comme droit humain : une contribution aux débats sur les conditions personnelles, interpersonnelles et institutionnelles de l'autonomie »](#), 45 p.
- Capdroits, des co-chercheurs de la démarche Capdroits. (2019). [Du partage d'expérience à la signature d'un manifeste sur l'exercice des droits. Les formes d'engagement dans la recherche citoyenne](#) Capdroits, *Vie sociale*, 2019/3 n° 27. pp. 135-151.
- Caron-Dégliuse, A. (2018). [L'évolution de la protection juridique des personnes. Reconnaître, soutenir et protéger les personnes les plus vulnérables](#), 484 p.
- Desjeux, C. (2020). [Quand le handicap trouble l'institution électorale : vers une conception plurielle de l'autonomie 1](#), *Aequitas*, 26(2), pp. 15-26.
- Eyraud, B., & Triaille, L. (2024). [Désinstitutionnaliser le handicap, instituer l'autonomie. Une mise en perspective socio-juridique de l'avènement du droit onusien des personnes handicapées](#), *Alter. European Journal of Disability Research*, (18/2), pp. 69-89.
- Godrie, B. (2021). [Intégration des usagers et usagères et extractivisme des savoirs expérientiels : une critique ancrée dans le modèle écologique des savoirs dans le champ de la santé mentale](#), *Participations*, 30(2), pp. 249-273.

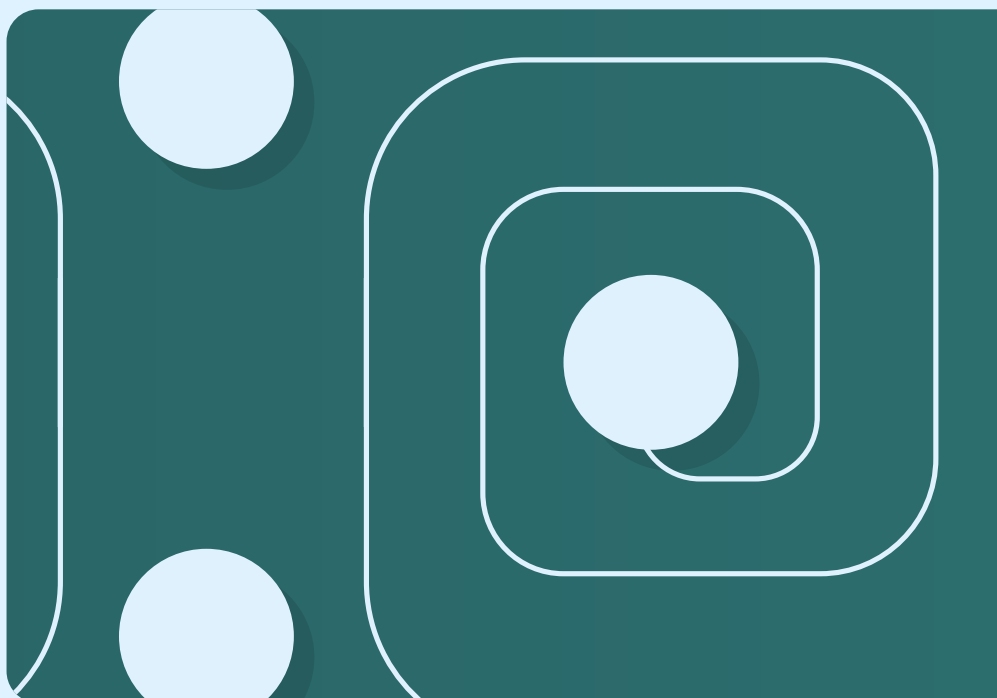
- Gzil, F. (2017). Maladie d'Alzheimer et droits de l'Homme. *Gérontologie et société*, 39(3), 9-17.
- Nations Unies. Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH). Recueil des Traités, vol. 2515, p. 3.
- Piveteau, D., & Wolfrom, J. (2020). Demain, Je pourrai choisir d'habiter avec vous!. Rapport au Premier ministre. 276 p.
- Winance, M. (2016). Repenser le handicap : leçons du passé, questions pour l'avenir. Apports et limites du modèle social, de la sociologie des sciences et des techniques, de l'éthique du care. *Alter*, 10(2), 13 p.

Les partenaires



Envie d'en savoir plus sur le projet ? Contactez-nous :

ppr-autonomie@cnrs.fr



PPR Autonomie
Programme Prioritaire de Recherche

